

Séance extraordinaire du 25 juin 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 11 h, le 25 juin 2024, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre Charbonneau,

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline Croisetière, conseillère district 1

Joël Paquin, conseiller district 2

François Bessette, conseiller district 3

Michel St-Amour, conseiller district 4

Michel Charron, conseiller district 5

Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Madame Christiane Beaudry, conseillère district 6, est absente lors de la séance.

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 11 h, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 11 h, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale déclare que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

218-06-2024

Sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration de la directrice générale
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Nomination d'un membre soutien – COOP Santé de Brandon
6. Période de questions
7. Levée de la séance

Séance extraordinaire du 25 juin 2024

5. NOMINATION D'UN MEMBRE SOUTIEN – COOP SANTÉ DE BRANDON

219-06-2024

Considérant les résolutions n°446-12-2021, n°402-12-2022;

En conséquence, **sur proposition de monsieur Michel Charron**, il est unanimement résolu :

Que ce conseil nomme monsieur François Bessette pour représenter les intérêts de la municipalité de Saint-Damien comme membre soutien à la Coopérative de solidarité santé du grand Brandon.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun personne présente.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

220-06-2024

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière**, il est unanimement résolu :

➤ de lever la séance à 11 h 05.

Pierre Charbonneau
Maire

Julie Maurice
Directrice générale

Les résolutions portant les numéros 218-06-2024 à 220-06-2024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Pierre Charbonneau, maire